ASSOC. D'ENTRAIDE DU PERSONNEL

Numéro SIRET : **41399564800024**
Code APE : **9499Z**

12 rue Roger Contensin
93600 AULNAY SOUS BOIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Bilan association ANC2022-06 1
ACTIF 1
ACTIF IMMOBILISÉ 1
Immobilisations incorporelles 1
Immobilisations corporelles 1
Immobilisations financières 1
ACTIF CIRCULANT 1
PASSIF 2
FONDS PROPRES 2
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS 2
PROVISIONS 2
DETTES 2
ENGAGEMENTS REÇUS 2
ENGAGEMENTS DONNÉS 3
Compte de résultat association ANC2022-06 4
PRODUITS D'EXPLOITATION 4
CHARGES D'EXPLOITATION 4
PRODUITS FINANCIERS 4
CHARGES FINANCIÈRES 4
PRODUITS EXCEPTIONNELS 5
CHARGES EXCEPTIONNELLES 5
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 5
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 5
Annexes Associations ANC2022 06 6
PREAMBULE 6
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 6
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES 6
METHODE GENERALE 6
PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION 7
CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION 7
NOTES SUR LE BILAN ACTIF 8
NOTES SUR LE BILAN PASSIF 10
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 13
AUTRES INFORMATIONS 14

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	8 400	8 400			
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 841	19 841		263	- 263
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	**28 241**	**28 241**		**263**	**- 263**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	3 836		3 836	1 270	2 566
Charges constatées d'avance	132 412		132 412	164 821	- 32 409
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	163 453		163 453	173 238	- 9 785
TOTAL (III)	**299 700**		**299 700**	**339 328**	**- 39 628**
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**327 942**	**28 241**	**299 700**	**339 591**	**- 39 891**

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	143 439	143 024	415
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 448	415	- 2 863
Situation nette (sous total)	140 991	143 439	- 2 448
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**140 991**	**143 439**	**- 2 448**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	43 175	73 225	- 30 050
TOTAL (II)	**43 175**	**73 225**	**- 30 050**
PROVISIONS			
Provisions pour risques		150	- 150
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		**150**	**- 150**
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 114	16 543	10 571
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	9	9	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	88 411	106 226	- 17 815
TOTAL (IV)	**115 534**	**122 777**	**- 7 243**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	**299 700**	**339 591**	**- 39 891**
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	357 022	369 837	- 12 815	-3,47
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	150	16 250	- 16 100	-99,08
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	30 049	39 364	- 9 315	-23,66
Autres produits	298 715	298 404	311	0,10
Total des produits d'exploitation (I)	**685 937**	**723 856**	**- 37 919**	**-5,24**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	35 136	34 340	796	2,32
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4	4		0,00
Salaires et traitements		241	- 241	-100
Cotisations sociales		100	- 100	-100
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	263	309	- 46	-14,89
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	653 118	689 701	- 36 583	-5,30
Total des charges d'exploitation (II)	**688 521**	**724 695**	**- 36 174**	**-4,99**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-2 585**	**-839**	**- 1 746**	**208,10**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	137	184	- 47	-25,54
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	**137**	**184**	**- 47**	**-25,54**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	137	184	- 47	-25,54
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-2 448	-655	- 1 793	273,74
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 070	- 1 070	-100
Total des produits exceptionnels (V)		1 070	- 1 070	-100
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		1 070	- 1 070	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	686 073	725 110	- 39 037	-5,38
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	688 521	724 695	- 36 174	-4,99
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 448	415	- 2 863	-689,88
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolats Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Prestations en nature Personnel bénévole Total				

Annexes Associations ANC2022 06

PREAMBULE

PREAMBULE

L'AEPC a pour objet de permettre aux agents de la collectivité d'accéder à des prestations à caractère social, culturel, sportif et de loisirs.

L'association se compose de membres de droit et de membres actifs.

Les ressources de l'association comprennent:

- Les subvention de la ville et du C.C.A.S. d'Aulnay-Sous-Bois, et éventuellement de l' Etat, la région, le département ou de tout autre organisme public ou privé.
- Les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association.
- Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 299 700,34 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 2 448,22 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conformément aux règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03, modifiant le règlement ANC n°2014-03, l'AEPC applique depuis le 01 janvier 2025 la nouvelle version du Plan Comptable Général, dont l'entrée en vigueur est obligatoire pour tous les exercices ouverts à cette date.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- baisse de la subvention de la ville de 12 815 euros

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Contributions volontaires :

Pour réaliser son activité, l'AEPC, bénéficie de la mise à disposition du personnel par la ville d'Aulnay-sous-Bois. En 2025, les contributions volontaires ont été valorisées comptablement pour un total de 161 863 E.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Changement de méthode comptable Première application des règlements ANC n°2022 06 et n°2023-03

Conformément aux règlements ANC n°2022 06 et n°2023 03 relatifs à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique les nouvelles dispositions prévues par ce texte. Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective. Les impacts sur les comptes sociaux sont non significatifs.

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 400			8 400
Immobilisations corporelles	19 841			19 841
Immobilisations financières				
TOTAL	**28 241**			**28 241**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 400			8 400
TOTAL I	8 400			8 400
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	791			791
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	11 087	151		11 238
Emballage récupérables et divers	7 701	112		7 813
TOTAL II	19 578	263		19 841
TOTAL GENERAL (I+II)	**27 979**	**263**		**28 241**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	3 836	3 836	
Charges constatées d'avance	132 412	132 412	
TOTAL	**136 248**	**136 248**	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	855
TOTAL	855

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	143 024	415			143 439
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	415	-415		-2 448	-2 448
Dont générosité du public					
Situation nette	**143 439**			**-2 448**	**140 991**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**143 439**			**-2 448**	**140 991**
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Avec la crise sanitaire, l'A.E.P.C n'a pas été en mesure de réaliser l'ensemble des animations / sorties / voyages qui étaient prévues au budget des années 2020 et 2021, notamment en raison des périodes de confinement et des restrictions de déplacement.

Il en résulte un montant de subvention qui n'a pu être utilisé sur 2020 et 2021 et qui a été constaté en fonds dédiés.

Les fonds dédiés ont été évalués pour chaque type d'action proposées par l'AEPC en comparant, pour chaque année, le budget prévu et la charge réelle.

Si pour une action, la charge réelle est inférieure au budget en raison de la crise sanitaire, l'écart est constaté en fonds dédiés :

- soit parce que l'action peut être reportée sur l'année suivante,

- soit parce que la quote-part de subvention affectée à l'action ne sera pas utilisée et devra, le cas échéant être restituée.

Les fonds dédiés constatés au 31 décembre 2024 pour un montant de 73 225 E ont été utilisés en 2025 à hauteur de 30 050 E pour couvrir des actions réalisées courant 2025.

Il n'y a pas de nouveaux fonds dédiés constatés au 31 décembre 2025 qui concerneraient des actions non réalisées.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	73 225		30 050			43 175	
TOTAL	**73 225**		**30 050**			**43 175**	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	27 114	27 114		
Dettes fiscales et sociales	9	9		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	88 411	88 411		
TOTAL	**115 534**	**115 534**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	27 114
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	**27 114**

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions reçues et fonds dédiés

Les subventions reçues s'élèvent 357 022 E.

Les fonds dédiés s'élèvent à 43 175 E et ont été déterminés par l'examen du budget 2025 reprenant le coût des actions prévues sur les exercices antérieurs (2020 à 2022) et reportées en 2026.

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat pour un montant de 7 2172 euros.

SECMER

EXPERTISE COMPTABLE ‖ COMMISSARIAT AUX COMPTES

AEPC

Association municipale - Loi 1901

Hôtel de Ville - Mairie d'Aulnay sous Bois – BP56

N° SIREN : 413 995 648

-:-:-:-:-:-:-:-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025

SAS AU CAPITAL DE 400 000€ - RCS PONTOISE 311 799 464
Membre de l'Ordre de Paris et la Compagnie Régionale de PARIS
69 rue de la Belle Etoile - 95700 ROISSY EN FRANCE
Tél : 01.43.83.70.60(lignes groupées) – experts@secmer.fr
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 503 117 994 64

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passées au cours de l'exercice écoulé à soumetter à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L612-5 du code de commerce.

Fait à Roissy en France
Le 2 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
SAS SECMER

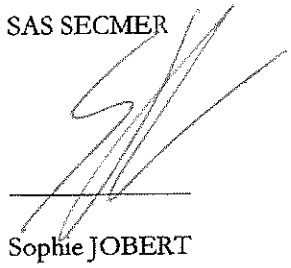

Sophie JOBERT

SECMER

EXPERTISE COMPTABLE ‖ COMMISSARIAT AUX COMPTES

AEPC

Association municipale - Loi 1901

Hôtel de Ville - Mairie d'Aulnay sous Bois – BP56

N° SIREN : 413 995 648

-:-:-:-:-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SAS AU CAPITAL DE 400 000€ - RCS PONTOISE 311 799 464
Membre de l'Ordre de Paris et la Compagnie Régionale de PARIS
69 rue de la Belle Etoile - 95700 ROISSY EN FRANCE
Tél : 01.43.83.70.60(lignes groupées) – experts@secmer.fr
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 503 117 994 64

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

Opinion.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AEPC relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise en application à compter du 1er janvier 2025 du règlement comptable n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SJ

Justification des appréciations.

En application des articles L823-9 et R823-7 du Code de Commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à vote connaissance les appréciations suivantes qui, selon note jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- L'Association constate à la clôture de l'exercice des fonds dédiés relatifs à des subventions encaissées antérieurement à l'exercice 2025 mais non encore utilisées au 31 décembre 2025.
  Ces fonds dédiés sont évalués tels que décrit dans la note « Analyse des fonds dédiés » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour évaluer les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précéemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, annuels pris isolément.

Vérification spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

SJ

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roissy en France
Le 2 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
SAS SECMER

Sophie JOBERT

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	8 400	8 400			
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 841	19 841		263	- 263
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	**28 241**	**28 241**		**263**	**- 263**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	3 836		3 836	1 270	2 566
Charges constatées d'avance	132 412		132 412	164 821	- 32 409
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	163 453		163 453	173 238	- 9 785
TOTAL (III)	**299 700**		**299 700**	**339 328**	**- 39 628**
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**327 942**	**28 241**	**299 700**	**339 591**	**- 39 891**

SECMER COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	143 439	143 024	415
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 448	415	- 2 863
Situation nette (sous total)	140 991	143 439	- 2 448
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**140 991**	**143 439**	**- 2 448**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	43 175	73 225	- 30 050
TOTAL (II)	**43 175**	**73 225**	**- 30 050**
PROVISIONS			
Provisions pour risques		150	- 150
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		**150**	**- 150**
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 114	16 543	10 571
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	9	9	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	88 411	106 226	- 17 815
TOTAL (IV)	**115 534**	**122 777**	**- 7 243**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	**299 700**	**339 591**	**- 39 891**
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	357 022	369 837	- 12 815	-3,47
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	150	16 250	- 16 100	-99,08
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	30 049	39 364	- 9 315	-23,66
Autres produits	298 715	298 404	311	0,10
Total des produits d'exploitation (I)	**685 937**	**723 856**	**- 37 919**	**-5,24**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	35 136	34 340	796	2,32
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4	4		0,00
Salaires et traitements		241	- 241	-100
Cotisations sociales		100	- 100	-100
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	263	309	- 46	-14,89
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	653 118	689 701	- 36 583	-5,30
Total des charges d'exploitation (II)	**688 521**	**724 695**	**- 36 174**	**-4,99**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-2 585**	**-839**	**- 1 746**	**208,10**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	137	184	- 47	-25,54
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	**137**	**184**	**- 47**	**-25,54**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**137**	**184**	**- 47**	**-25,54**
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**-2 448**	**-655**	**- 1 793**	**273,74**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 070	- 1 070	-100
Total des produits exceptionnels (V)		**1 070**	**- 1 070**	**-100**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**1 070**	**- 1 070**	**-100**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	686 073	725 110	- 39 037	-5,38
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	688 521	724 695	- 36 174	-4,99
EXCEDENT OU DEFICIT	**-2 448**	**415**	**- 2 863**	**-689,88**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations ANC2022 06

PREAMBULE

PREAMBULE

L'AEPC a pour objet de permettre aux agents de la collectivité d'accéder à des prestations à caractère social, culturel, sportif et de loisirs.

L'association se compose de membres de droit et de membres actifs.

Les ressources de l'association comprennent:

- Les subvention de la ville et du C.C.A.S. d'Aulnay-Sous-Bois, et éventuellement de l' Etat, la région, le département ou de tout autre organisme public ou privé.
- Les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association.
- Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 299 700,34 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 2 448,22 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conformément aux règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03, modifiant le règlement ANC n°2014-03, l'AEPC applique depuis le 01 janvier 2025 la nouvelle version du Plan Comptable Général, dont l'entrée en vigueur est obligatoire pour tous les exercices ouverts à cette date.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- baisse de la subvention de la ville de 12 815 euros

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

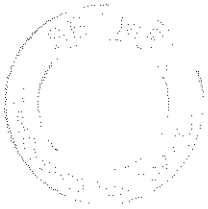

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Contributions volontaires :

Pour réaliser son activité, l'AEPC, bénéficie de la mise à disposition du personnel par la ville d'Aulnay-sous-Bois. En 2025, les contributions volontaires ont été valorisées comptablement pour un total de 161 863 E.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Changement de méthode comptable Première application des règlements ANC n°2022 06 et n°2023-03

Conformément aux règlements ANC n°2022 06 et n°2023 03 relatifs à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique les nouvelles dispositions prévues par ce texte. Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective. Les impacts sur les comptes sociaux sont non significatifs.

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 400			8 400
Immobilisations corporelles	19 841			19 841
Immobilisations financières				
TOTAL	**28 241**			**28 241**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 400			8 400
TOTAL I	8 400			8 400
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	791			791
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	11 087	151		11 238
Emballage récupérables et divers	7 701	112		7 813
TOTAL II	19 578	263		19 841
TOTAL GENERAL (I+II)	**27 979**	**263**		**28 241**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	3 836	3 836	
Charges constatées d'avance	132 412	132 412	
TOTAL	**136 248**	**136 248**	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	855
TOTAL	855

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	143 024	415			143 439
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	415	-415		-2 448	-2 448
Dont générosité du public					
Situation nette	**143 439**			**-2 448**	**140 991**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**143 439**			**-2 448**	**140 991**
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Avec la crise sanitaire, l'A.E.P.C n'a pas été en mesure de réaliser l'ensemble des animations / sorties / voyages qui étaient prévues au budget des années 2020 et 2021, notamment en raison des périodes de confinement et des restrictions de déplacement.

Il en résulte un montant de subvention qui n'a pu être utilisé sur 2020 et 2021 et qui a été constaté en fonds dédiés.

Les fonds dédiés ont été évalués pour chaque type d'action proposées par l'AEPC en comparant, pour chaque année, le budget prévu et la charge réelle.

Si pour une action, la charge réelle est inférieure au budget en raison de la crise sanitaire, l'écart est constaté en fonds dédiés :

- soit parce que l'action peut être reportée sur l'année suivante,

- soit parce que la quote-part de subvention affectée à l'action ne sera pas utilisée et devra, le cas échéant être restituée.

Les fonds dédiés constatés au 31 décembre 2024 pour un montant de 73 225 E ont été utilisés en 2025 à hauteur de 30 050 E pour couvrir des actions réalisées courant 2025.

Il n'y a pas de nouveaux fonds dédiés constatés au 31 décembre 2025 qui concerneraient des actions non réalisées.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	73 225		30 050			43 175	
TOTAL	**73 225**		**30 050**			**43 175**	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	27 114	27 114		
Dettes fiscales et sociales	9	9		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	88 411	88 411		
TOTAL	**115 534**	**115 534**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses Fournisseurs Dettes fiscales et sociales Autres dettes	27 114
TOTAL	**27 114**

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions reçues et fonds dédiés

Les subventions reçues s'élèvent 357 022 E.

Les fonds dédiés s'élèvent à 43 175 E et ont été déterminés par l'examen du budget 2025 reprenant le coût des actions prévues sur les exercices antérieurs (2020 à 2022) et reportées en 2026.

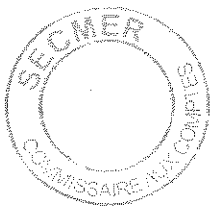

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat pour un montant de 7 272 euros.